

51



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Michael Malley

le vendredi 16 juin 2006

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le vendredi 16 juin 2006

10 h

Prière.

Le premier ministre remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président de la Chambre, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 13 avril 2006

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Je vous remercie de votre adresse. Je suis persuadé, soyez-en assurés, que vos délibérations seront animées du désir sincère de promouvoir le bonheur et la prospérité de la population de la province.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

M. Stiles, du Comité permanent des prévisions budgétaires, présente le premier rapport du comité pour la session, ainsi qu'il suit :

le 16 juin 2006

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 et 15 juin 2006 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi sur résolution de la Chambre.

Le comité fait rapport que tous les crédits dont il a été saisi ont été votés.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Wally Stiles, député de Petitcodiac

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici le texte intégral du rapport du comité :

le 16 juin 2006

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des prévisions budgétaires demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit à la Chambre de l'Assemblée législative les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 et 15 juin 2006 pour étudier les prévisions budgétaires renvoyées sur résolution de la Chambre.

Le comité fait rapport que tous les crédits dont il a été saisi ont été votés.

Voici les crédits que le comité a votés :

BUDGET PRINCIPAL 2006-2007

COMPTE ORDINAIRE

— Ministère de l'Environnement	13 701 000
— Ministère du Tourisme et des Parcs	25 249 000
— Ministère des Ressources naturelles	93 543 000
— Secrétariat des Affaires autochtones	926 000
— Ministère des Gouvernements locaux	110 327 000
— Conseil consultatif sur la condition de la femme	429 000
— Société de développement régional	38 505 000
— Cabinet du procureur général	13 607 000
— Ministère de la Justice et de la Consommation	34 397 000
— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	32 043 000
— Cabinet du premier ministre	1 112 000
— Bre au du Conseil exécutif	7 106 000
— Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées	266 000
— Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick	204 000
— Ministère des Affaires intergouvernementales	3 035 000
— Conseil des premiers ministres de l'Atlantique	772 000
— Conférences intergouvernementales	25 000
— Indemnités des députés, comités et activités	3 906 000
— Bre au de l'Assemblée législative	3 143 000
— Bre au du vérificateur général	1 812 000
— Bre aux des chefs et des parlementaires des partis politiques enregistrés	1 548 000
— Bre au de la directrice générale des élections	1 002 000
— Bre au de l'ombudsman	727 000

— Bureau du contrôleur du financement politique	140 000
— Commissariat aux langues officielles	512 000
— Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances	434 000
— Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	461 000
— Ministère de la Sécurité publique	102 532 000
— Commission de police du Nouveau-Brunswick	173 000
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation	238 686 000
— Commission du travail et de l'emploi	608 000
— Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	147 542 000
— Ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport	16 041 000
— Secrétariat de l'Immigration et du Rapatriement	1 640 000

COMPTE DE CAPITAL

— Ministère de l'Environnement	400 000
— Ministère du Tourisme et des Parcs	1 200 000
— Ministère des Ressources naturelles	1 615 000
— Ministère des Gouvernements locaux	930 000
— Société de développement régional	16 900 000
— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	400 000

PRÊTS ET AVANCES

— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	1 600 000
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation	58 702 000

FONDS DE ROULEMENT - SOLDES MAXIMAUX**AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT**

— Ministère de l'Environnement	10 000
— Ministère du Tourisme et des Parcs	500 000
— Ministère des Gouvernements locaux	10 000
— Ministère de la Justice et de la Consommation	150 000
— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	1 100 000
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation (CSSIAT)	1 065 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

— Ministère de l'Environnement	10 000
— Ministère du Tourisme et des Parcs	25 000
— Ministère des Ressources naturelles	30 000
— Ministère des Gouvernements locaux	10 000
— Ministère de la Justice et de la Consommation	30 000
— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	25 000
— Ministère de la Sécurité publique	25 000
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation	20 000

STOCKS

— Ministère du Tourisme et des Parcs	150 000
— Ministère des Ressources naturelles	510 000
— Ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture	1 000 000
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation	1 250 000

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2005-2006, VOLUME I**COMPTE ORDINAIRE**

— Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick	5 000 000
— Ministère de l'Éducation	4 000 000
— Secrétariat des Affaires autochtones	125 000
— Ministère de la Santé et du Mieux-être	18 460 000
— Ministère de la Justice	1 600 000
— Assemblée législative	940 000
— Ministère des Ressources naturelles	1 500 000
— Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	877 000
— Ministère de la Sécurité publique	5 465 000
— Ministère du Tourisme et des Parcs	175 000

PRÊTS ET AVANCES

— Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	1 000 000
---	-----------

COMPTE DE CAPITAL

— Ministère du Tourisme et des Parcs	786 000
--------------------------------------	---------

**SUPPLÉMENT ET MODIFICATIONS
AU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE,
VOLUME I, 2005-2006**

COMPTE ORDINAIRE

— Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick	(5 000 000)
— Ministère de l'Éducation	4 300 000
— Secrétariat des Affaires autochtones	(125 000)
— Ministère de la Santé et du Mieux-être	(3 460 000)
— Ministère de la Justice	(1 600 000)
— Assemblée législative	(940 000)
— Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	(877 000)

PRÊTS ET AVANCES

— Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	(1 000 000)
---	-------------

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2004-2005, VOLUME III**COMPTE ORDINAIRE**

— Ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick	260 594,27
— Régimes de retraite prévus par la loi, prestations accumulées et subventions	2 720 237,52
— Provision pour pertes	696 864,07
— Ministère de la Justice	170 680,41

— Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	209 793,00
— Ministère de l'Approvisionnement et des Services	1 388 674,04
— Ministère du Tourisme et des Parcs	499 570,44
— Ministère de l'Éducation postsecondaire et de la Formation	593 584,22

COMPTE DE CAPITAL

— Ministère de l'Éducation	49 906,00
— Ministère de l'Approvisionnement et des Services	1 547 896,40
— Ministère des Transports	170 424,60

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Wally Stiles, député de Petitcodiac

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire, de suspendre la séance après 15 minutes de questions orales, de reprendre la séance à 13 h 30 et de poursuivre alors les questions orales pendant 15 minutes.

La séance, suspendue à 11 h 17, reprend à 13 h 30.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Volpé :

- 83, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (3) portant affectation de crédits ;*
- 84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (1) portant affectation de crédits.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. Lamrock donne avis de motion 99 portant que, le jeudi 22 juin 2006, appuyé par M. Doherty, il proposera ce qui suit :

attendu que bon nombre de gens du Nouveau-Brunswick travaillent à temps plein mais ne peuvent pas joindre les deux bouts ;

attendu qu'un trop grand nombre de familles au Nouveau-Brunswick vivent dans la pauvreté mais ne sont pas admissibles au soutien du revenu ni aux programmes de formation ;

attendu que notre filet de sécurité sociale devrait tenir compte de la valeur du travail ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mener une réforme des programmes d'aide sociale, de formation, de

crédits d'impôt, d'éducation et de garde d'enfants afin d'aider davantage les familles néo-brunswickoises ayant un revenu de travail mais qui vivent dans la pauvreté.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que les délibérations que le Comité permanent des prévisions budgétaires a tenues à la Chambre de l'Assemblée législative les 1^{er}, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 14 et 15 juin 2006 pour étudier les prévisions budgétaires dont il a été saisi par résolution de la Chambre le 1^{er} juin 2006 soient consignées au *Journal des débats* de la troisième session de la 55^e législature du Nouveau-Brunswick. (Motion 100.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Harrison, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Transports et que, moyennant le consentement unanime, elle passera ensuite à la deuxième lecture, à l'étude de projets de loi en Comité plénier et à la troisième lecture.

Il est unanimement convenu de modifier l'ordre du jour et de reporter la deuxième lecture des projets de loi 81 et 82 à la suite de l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Transports en Comité des subsides.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2006-2007
COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES TRANSPORTS	
Administration	21 284 000
Politiques, développement stratégique et relations intergouvernementales	3 109 000
Entretien	54 811 000
Entretien pendant l'hiver	51 552 000
Construction des ponts et des routes	4 708 000
Société de voirie du Nouveau-Brunswick	23 116 000
Moins : crédits législatifs	10 804 000
Votés	147 776 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX	
AVANCES DE PETITE CAISSE	
Transports	50 000
Autres (petits ministères)	40 000
STOCKS	
Transports	19 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 81 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 81, *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 82, *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 82 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 82, *Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel du dépôt de projets de loi.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Volpé :

85, *Loi de 2006-2007 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 83, 84 et 85 soient lus une deuxième fois sur-le-champ.

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

83, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (3) portant affectation de crédits* ;

84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (1) portant affectation de crédits* ;

85, *Loi de 2006-2007 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Harrison, appuyé par l'hon. P. Robichaud, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 77 du Règlement, l'ordre portant renvoi des projets de loi 76, 83, 84 et 85 au Comité plénier soit retiré et que,

moyennant consentement unanime de la Chambre, il soit ordonné que lesdits projets de loi ainsi que le projet de loi 75 soient lus une troisième fois sur-le-champ. (Motion 101.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 75, *Loi spéciale de 2006 portant affectation de crédits* ;
- 76, *Loi sur les emprunts de 2006* ;
- 83, *Loi supplémentaire de 2004-2005 (3) portant affectation de crédits* ;
- 84, *Loi supplémentaire de 2005-2006 (1) portant affectation de crédits* ;
- 85, *Loi de 2006-2007 portant affectation de crédits*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure habituelle de la levée de séance.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. LeBlanc.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. C. LeBlanc, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant sans amendement :

77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Il est unanimement convenu que le projet de loi 77 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

Est en conséquence lu une troisième fois le projet de loi suivant :

77, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance est levée à 16 h 44.